

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

De 10 h 00 à 12 h 00



Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

La séance est présidée par Monsieur Daniel PERCHERON.

Monsieur Daniel PERCHERON aborde le sujet du retrait de la délibération N° 2013 - 01 relative au tableau des effectifs prévisionnels du SMIRT.

Monsieur Alain WACHEUX rappelle qu'il avait rencontré Monsieur PINAULDT, Secrétaire Général de la Préfecture, en 2011 pour discuter des recrutements au sein du SMIRT, le tableau des effectifs de l'époque ayant fait l'objet d'une opposition du contrôle de légalité. Le SMIRT étant assimilé à une commune de 1 300 habitants, il ne pouvait recruter que deux agents, un attaché et une secrétaire. La situation s'était apaisée mais la préfecture a refusé la nouvelle délibération de février 2013 modifiant le tableau des effectifs.

Monsieur Daniel PERCHERON soumet cette délibération au vote des délégués.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Correspondance administrative : **SMIRT**

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX
Email : smirt@nordpasdecals.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT



COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2013 - 03

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et celles de la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale- Articles 49, 79 et 80- qui déterminent les règles d'assimilation à une collectivité locale des syndicats mixtes ouverts,

Vu la lettre du Préfet en date du 15 Avril 2013, qui demande le retrait de la délibération du 8 février 2013 relative aux effectifs du SMIRT,

DECIDE

De retirer la délibération n°2013-01 du 8 Février 2013 relative au tableau des effectifs prévisionnels du SMIRT,

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON

**SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
SMIRT**

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

De 10 h 00 à 12 h 00



Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT ayant quitté la séance pour permettre l'examen et le vote des comptes administratif et de gestion ainsi que l'affectation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2012, Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice-Président, assure la présidence de la séance.

Monsieur Alain WACHEUX, après avoir présenté les éléments du Compte Administratif 2012, qui présente un excédent en fonctionnement de 692 610,62 €, propose d'affecter le résultat de fonctionnement en report à nouveau à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté au budget » et annonce que l'affectation précise de cet excédent interviendra lors du vote du budget supplémentaire lors du prochain Comité Syndical. Il propose d'approuver le compte de gestion des recettes et des dépenses 2012 respectivement constatées et acquittées par Madame le Payeur Régional, Comptable Public du SMIRT, qui est conforme aux écritures tenues par l'ordonnateur.

Monsieur Alain WACHEUX soumet au vote cette proposition.

Vote favorable unanime des membres du Comité.

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2013 - 04

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, hors la présence de son Président, Monsieur Daniel PERCHERON, le 14 Juin 2013, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice - Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2012 voté le 20 Février 2012,

Vu la Décision Modificative n°1 votée le 21 Juin 2012,

DECIDE

D'approuver le compte de gestion des recettes et des dépenses 2012 respectivement constatées et acquittées par Madame le Payeur Régional, Comptable Public du SMIRT, ledit compte étant conforme aux écritures tenues par l'ordonnateur.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

059080

P.REG NORD-PAS-DE-CALAIS

53000 SMIRT-SMINTERMODAL REG TRANSP

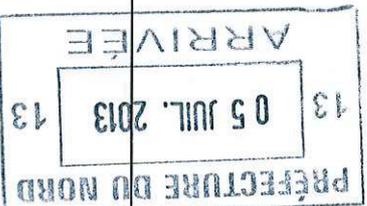
ORIGINE DOCUMENT : asverheyde-cp

Libellé du poste comptable : P.REG NORD-PAS-DE-CAL
Budget collectivité : SMIRT-SMINTERMODAL REG TRAN

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend



**SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
SMIRT**

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

De 10 h 00 à 12 h 00



Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIÈRE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT ayant quitté la séance pour permettre l'examen et le vote des comptes administratif et de gestion ainsi que l'affectation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2012, Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice-Président, assure la présidence de la séance.

Monsieur Alain WACHEUX, après avoir présenté les éléments du Compte Administratif 2012, soumet au vote son approbation.

Le Compte Administratif 2012 est adopté à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2013 - 05

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, hors la présence de son Président, Monsieur Daniel PERCHERON, le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice – Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2012 voté le 20 Février 2012,

Vu la Décision Modificative n°1 votée le 21 Juin 2012,

DECIDE

D'approuver le compte administratif pour l'année 2012, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 1 200 980,42 € et un excédent en investissement de 30 230,00 €.

Le résultat annuel de l'exercice 2012 présente un excédent en fonctionnement de 185 430,74 € et un excédent en investissement de 31 000,00 €.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

**SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
SMIRT**

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

De 10 h 00 à 12 h 00



Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT ayant quitté la séance pour permettre l'examen et le vote des comptes administratif et de gestion ainsi que l'affectation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2012, Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice-Président, assure la présidence de la séance.

Monsieur Alain WACHEUX, après avoir présenté les éléments du Compte Administratif 2012, qui présente un excédent en fonctionnement de + 185 430, 74 € et un excédent en investissement de + 31 000,00 €, propose d'affecter le résultat comme suit :

- Reprise de l'excédent d'investissement de 30 230, 00 € (affectation sur la ligne 001),
- Affectation du résultat de fonctionnement, d'un montant de 1 200 980,42 €, sur la ligne 002, «résultat de fonctionnement reporté ».

Monsieur Alain WACHEUX soumet au vote cette proposition.

Les affectations proposées pour le résultat du compte administratif 2012 font l'objet d'un vote favorable unanime des membres du Comité.

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

DELIBERATION N°2013 - 06

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, hors la présence de son Président, Monsieur Daniel PERCHERON, le 14 Juin 2013, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice - Président du SMIRT,

Vu le budget primitif 2012 voté le 20 Février 2012,

Vu la Décision Modificative n°1 votée le 21 Juin 2012,

CONSIDERANT

Que le compte administratif 2012 est conforme au compte de gestion 2012,

Que le compte administratif 2012 a été adopté,

Que le compte administratif 2012 présente les caractéristiques suivantes :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	
Titres : 431 000,00 € Mandats : 214 569,26 €	Fonctionnement : + 185 430,74 € Investissement : + 31 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté en 2011 : 1 015 549,68 €	
Résultat cumulé Investissement : 30 230,00 € Fonctionnement : 1 200 980,42 €	

DECIDE

- De reprendre l'excédent d'investissement de 30 230,00 € (affectation sur la ligne 001)
- D'affecter le résultat de fonctionnement, d'un montant de 1 200 980,42 €, sur la ligne 002, «résultat de fonctionnement reporté ».

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE
TRANSPORTS**

SMIRT

**POSTE COMPTABLE DE LA
PAIERIE REGIONALE DU NORD-PAS DE CALAIS**

M 71

**COMPTE ADMINISTRATIF
d'un budget voté par nature**

ANNEE 2012

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice... : **33**.....

Nombre de membres présents :.....17.....

Nombre de suffrages exprimés :.....20.....

VOTES : Pour. :.....20.....

Contre :.....0.....

Abstentions. :.....0.....

Date de convocation : **30 Mai 2013**

Présenté par Monsieur, Alain WACHEUX, Premier Vice – Président,

A Lille, le 14 Juin 2013

Délibéré, hors la présence du Président du SMIRT, Monsieur Daniel PERCHERON,
par le Comité Syndical, réuni en session le 14 Juin 2013

A Lille, le **15 JUIL 2013**

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le.

et de la publication le

A Lille, le **15 JUIL 2013**



Daniel PERCHERON

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013



De 10 h 00 à 12 h 00

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCO, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCO à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

Monsieur Daniel PERCHERON aborde le point suivant qui est consacré à la Billettique.

Monsieur Daniel PERCHERON, après la présentation des principaux éléments par Monsieur Didier MANIER, Président de la Commission « Billettique et Information Voyageurs », dont les questions abordées lors du voyage d'étude à Rouen, au Conseil Régional de Haute Normandie, soumet au vote le projet de centrale billettique et information voyageurs dont le coût est estimé à 8 millions d'euros hors taxe.

Les délégués votent favorablement et unanimement pour ce projet de centrale billettique et information voyageurs.

Correspondance administrative : **SMIRT**

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX

Email : smirt@nordpasdecals.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2013 - 07

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération n° 2011-17 du 18 Novembre 2011 décidant de lancer un marché d'assistance pour la mise en place d'une centrale billettique et information voyageurs en temps réel,

Vu la délibération n° 2012-10 autorisant Monsieur Daniel PERCHERON à signer le marché d'assistance à la mise en place d'une centrale billettique et d'information multimodale voyageurs en temps réel,

Vu l'avis de la Commission thématique « Billettique et Information Voyageurs » réunie le 6 Juin 2013,

DECIDE

D'approuver le projet de « Centrale billettique et information voyageurs » dont le coût est estimé à 8 millions d'euros hors taxe.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON



SMIRT

Comité Syndical

Projets « billettique et information voyageurs »

14 JUIN 2013

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

De 10 h 00 à 12 h 00



Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT, donne la parole à Monsieur Didier MANIER, Président de la Commission « Billettique et Information Voyageurs », qui explique que pour l'installation de la plateforme de tests d'interopérabilité, parmi les 3 sites visités, le choix s'est porté sur le Lycée Gustave Eiffel à Armentières ; ces locaux appartiennent à la Région.

Les délégués votent favorablement et unanimement pour ce projet d'implantation de la « plateforme de tests d'interopérabilité » et ses conditions de mise en œuvre.

Correspondance administrative : **SMIRT**

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX

Email : smirt@nordpasdecalais.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2013 - 08

*Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la décision du Comité Syndical du 8 Février 2013 de rechercher un local pour accueillir la plateforme de tests d'interopérabilité, de procéder ensuite aux travaux d'aménagement nécessaires et d'inscrire pour cela 250 000 € au Budget Primitif 2013,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2013,

Vu la recherche de locaux effectuée à Lens et dans les lycées de la Région,

DECIDE

- D'installer la plateforme de tests d'interopérabilité dans les locaux vacants situés au sein du Lycée Gustave Eiffel à Armentières qui représentent une surface de 376 m² et qui appartiennent à la Région.
- De rembourser à la Région le coût des travaux d'aménagement qui seront réalisés pour le compte du SMIRT dans le cadre de la convention de mise à disposition de locaux et de moyens et de son avenant n°1 signés respectivement les 7 Septembre 2010 et 25 Janvier 2011 entre le SMIRT et le Conseil Régional,
- De louer ces locaux à la Région,

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à signer tous les actes juridiques et financiers nécessaires liés à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013



De 10 h 00 à 12 h 00

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

Monsieur Daniel PERCHERON propose de constituer un groupement de commande avec le SMALIM (Syndicat Mixte des Aéroports de Lille et Merville) intitulé « Groupement de commandes pour la passation de marché(s) d'assurance Dommages aux biens, Incendie et Risques annexes » afin d'assurer les parties communes des locaux du 7^{ème} étage du bâtiment les Arcuriales, rue de Tournai à Lille.

Monsieur Daniel PERCHERON soumet ensuite cette délibération au vote des délégués.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Correspondance administrative : **SMIRT**

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX

Email : smirt@nordpasdecals.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N°2013 - 09

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2013, adoptées à ce jour,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération 2011-20 du 18 Novembre 2011 donnant délégation en matière de marchés publics à Monsieur le Président du SMIRT dans la limite de 192 999 € HT,

Vu l'occupation commune et partagée de surfaces de locaux par les services du SMALIM et du SMIRT sur un même plateau, aux Arcuriales, 45 D, rue de Tournai à Lille, au 7^{ième} étage,

Considérant qu'une telle situation d'occupant tant du SMALIM que du SMIRT amène à des conflits potentiels entre assureurs distincts des dommages aux biens et des risques locatifs en cas de sinistre,

Considérant qu'il est opportun de lever cette difficulté à l'occasion de la souscription de garanties de ces risques identifiés tant pour le SMALIM que pour le SMIRT, et notamment de rechercher une garantie adaptée et de constituer à cet effet un groupement de commande dont les statuts sont annexés à la présente délibération,

Vu la saisine parallèle du SMALIM sur le projet de convention de groupement de commande,

DECIDE

De constituer un groupement de commande avec le SMALIM intitulé « Groupement de commandes pour la passation de marché(s) d'Assurances Dommages aux biens, Incendie et Risques annexes » et d'approuver les modalités de la convention de groupement du groupement ci annexée, le SMALIM assurant la qualité de coordonnateur du groupement.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à finaliser les modalités de constitution du groupement et à signer les actes administratifs, juridiques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON



SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHE(S) D'ASSURANCE
« DOMMAGES AUX BIENS »**

**ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE LILLE-LESQUIN ET DE
MERVILLE (SMALIM)
ET LE SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS (SMIRT)**

Le Code des Marchés Publics institué par le Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006, et plus particulièrement son article 8 encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

ARTICLE 1 : OBJET DU GROUPEMENT

Il est constitué un groupement de commandes, intitulé « Groupement de commandes pour la passation de marché(s) d'assurance Dommages aux biens, incendie et risques annexes », sur le fondement des articles 8 et 141 du Code des Marchés publics.

L'objet des garanties à souscrire à l'issue de la consultation est de couvrir les locaux sis 45 rue de Tournai - Bâtiment "Les arcuariales" - entrée D - 7^{ème} étage - 59555 Lille Cedex, dont les membres du groupement sont occupants ainsi que le contenu (matériels, mobiliers, marchandises) de ces locaux.

Les membres du groupement s'engagent à signer selon les modalités de la consultation avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de leurs besoins propres.

ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres constitutifs du groupement qui ont la qualité de pouvoirs adjudicateurs sont :

- Le SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE LILLE-LESQUIN ET DE MERVILLE (SMALIM)
- Le SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS (SMIRT)

L'adhésion d'un membre dans les conditions stipulées à l'article 8, fera l'objet d'un avenant au présent acte constitutif.

ARTICLE 3 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Pour la réalisation de l'objet du groupement et en application des dispositions des II et VII 1^{er} tiret de l'article 8 du Code des Marchés publics, le SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE LILLE-LESQUIN ET DE MERVILLE (SMALIM) est désigné comme le coordonnateur pour la préparation et la passation des marchés visés à l'article 1^{er} de la présente convention, au vu des besoins définis par chaque membre.

Le siège du coordonnateur est situé :

151 Avenue du Président Hoover
59155 LILLE CEDEX

ARTICLE 4 : MISSIONS DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Le coordonnateur est chargé :

- d'assister le SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS (SMIRT) dans la définition de ses besoins et de centraliser ces besoins ;
- d'élaborer le dossier de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, gestion de l'attribution, analyse des offres, négociations avec les entreprises, rapport de présentation, courriers de rejet et réponses aux demandes de motifs de rejet, etc.) ;
- d'assurer la gestion des contentieux liés à la passation du marché, voir de son exécution ;
- de signer et notifier le marché,
- selon les modalités de contractualisation des garanties, de payer la prime d'assurance à l'assureur contre remboursement par le SMIRT au SMALIM de la quote-part d'assurance basée sur la répartition des surfaces occupées mises à disposition par la Région,

Le coordonnateur gère de la même manière les procédures de relance en cas d'infructuosité.

La mission du coordonnateur (hors paiement des primes d'assurances) prend fin dès notification du (des) marché(s) aux assureurs.

La vie du (des) contrat(s) et la gestion des sinistres et le paiement des primes seront assurés par chacun des membres pour leurs risques propres notamment.

ARTICLE 5 : MISSION DES MEMBRES

Le SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS (SMIRT) est chargé :

- de procéder à une évaluation de ses besoins en vue de la passation du marché ;
- de participer à l'élaboration des cahiers des charges, le SMALIM ayant l'assistance de la Société PROTECTAS, Cabinet d'Audit et de conseil ;
- de communiquer au SMALIM, au cours de la vie des contrats d'assurances, tous changements, dans la nature des risques assurés dans des délais lui permettant de respecter les dispositions contractuelles.

ARTICLE 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Compte tenu du montant estimé du ou des marchés concernés, très inférieur à 200.000 euros HT, le ou les marchés concernés sera/seront des marché(s) à procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP. En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres ne sera pas sollicitée.

En application d'une part de l'article 8-VII du Code des Marchés publics et de l'article 5.2 de la circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics et d'autre part de la délégation du Président du SMALIM, ce dernier, en qualité de coordonnateur du groupement, attribuera le(s) marché(s).

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les missions dévolues au coordonnateur ne font pas l'objet d'une rémunération.

En revanche, les frais engagés les frais de publicité et d'envoi des dossiers et toutes autres dépenses occasionnées pour la gestion de la procédure de mise en concurrence sont supportés par les membres du groupement selon la répartition suivante :

SMALIM	50 %
SMIRT	50 %
Total	100,00 %

ARTICLE 8 : ADHESION ET RETRAIT DES MEMBRES

Chaque membre adhère au groupement par une décision prise selon ses règles propres et notifiée au coordonnateur.

L'adhésion des personnes publiques relevant du Code Général des Collectivités Territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur.

Chaque membre est libre de se retirer du groupement.

Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres, notifiée au coordonnateur.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui devra être approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 10 : LITIGES

Tout litige né de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera porté, à défaut d'accord amiable, devant le tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le.....

En deux exemplaires*

Pour le SMALIM

Pour le SMIRT

Le Président

Le Président

La présente convention est exécutoire dès son dépôt au contrôle de légalité et sa notification aux intéressés

* Un exemplaire de la convention sera notifié au coordonnateur par le SMIRT

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013



De 10 h 00 à 12 h 00

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

La séance est présidée par Monsieur Daniel PERCHERON.

Monsieur Daniel PERCHERON, propose de candidater à l'appel à projet « Transports Collectifs et Mobilité Durable » pour obtenir les concours financiers de l'Etat et de l'Europe pour la réalisation de la Centrale billettique et Information voyageurs en temps réel. Monsieur Didier MANIER rappelle que cet appel à projet doit intervenir avant mi-septembre 2013.

Monsieur Daniel PERCHERON soumet ensuite cette délibération au vote des délégués.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Correspondance administrative : **SMIRT**

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX

Email : smirt@nordpasdecals.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2013 - 10

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération n° 2011-17 du 18 Novembre 2011 décidant de lancer un marché d'assistance pour la mise en place d'une centrale billettique et information voyageurs en temps réel et les travaux menés depuis par la Commission thématique Billettique en vue de la création d'une centrale billettique et information voyageurs,

Vu l'Appel à Projets « Transports Collectifs et Mobilité Durable » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et le Ministère Délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche,

DECIDE

De candidater à l'appel à projet « Transports Collectifs et Mobilité Durable » pour obtenir les concours financiers de l'Etat et de l'Europe pour la réalisation de la Centrale billettique et Information voyageurs en temps réel.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT



COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

De 10 h 00 à 12 h 00

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

La séance est présidée par Monsieur Daniel PERCHERON.

Monsieur Daniel PERCHERON, propose d'avoir recours à un gestionnaire externe pour la plateforme de tests d'interopérabilité qui va être créée par le SMIRT,

Monsieur Daniel PERCHERON soumet ensuite cette délibération au vote des délégués.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Correspondance administrative : **SMIRT**
Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX
Email : smirt@nordpasdecals.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2013 - 11

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la décision du Comité Syndical du 8 Février 2013 de recourir à un gestionnaire externe pour assurer les tests d'interopérabilité nécessaires au maintien de l'interopérabilité du titre de transport intermodal PASS PASS créé par le SMIRT,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2013,

DECIDE

- De recourir à un gestionnaire externe pour la plateforme de tests d'interopérabilité qui va être créée par le SMIRT,
- Dans cette perspective, le lancement d'une consultation, conformément au Code des Marchés Public, pour conclure un marché d'une durée de deux ans, renouvelable une fois dont le montant est estimé à 180 000 € TTC.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à signer tous les actes juridiques et financiers nécessaires liés à l'attribution et à l'exécution de ce marché.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013



De 10 h 00 à 12 h 00

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

La séance est présidée par Monsieur Daniel PERCHERON.

Monsieur Daniel PERCHERON, propose d'adopter la Convention d'Application relative à la mise en œuvre et au fonctionnement des services de Tarification, Distribution, Billettique, Information Voyageurs et Communication PASS PASS en région Nord-Pas de Calais

Monsieur Daniel PERCHERON soumet ensuite cette délibération au vote des délégués.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Correspondance administrative : **SMIRT**

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX

Email : smirt@nordpasdecalais.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2013 - 12

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2013,

Vu la délibération n°2011-02 du 18 Mars 2011, décidant que le nom de l'Intermodalité sera PASS PASS et autorisant Monsieur le Président du SMIRT à signer l'ensemble des documents techniques correspondants,

Vu l'avis de la Commission thématique « Billettique et Information Voyageurs » réunie le 6 Juin 2013,

DECIDE

D'approuver le projet de Convention d'Application relative à la mise en œuvre et au fonctionnement des services de Tarification, Distribution, Billettique, Information Voyageurs et Communication PASS PASS en région Nord-Pas de Calais, annexé à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à finaliser, le cas échéant, le texte de la convention et à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de cette convention.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports

SMIRT

CONVENTION SMIRT D'APPLICATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE TARIFICATION, DISTRIBUTION, BILLETTIQUE, INFORMATION VOYAGEURS ET COMMUNICATION PASS PASS EN REGION NORD-PAS DE CALAIS

Conclue entre

le SMIRT

et

....